

Transition EVM – LEO : les changements institutionnels au cycle d'orientation du point de vue des enseignantes

Sandra Mathez

Directeur de mémoire : Dr. Denis Gay

Experte : Dr. Solange Grosjean

Mémoire professionnel
MAS en enseignement secondaire II

Tables des matières

1. Introduction	p. 3
2. Problématique	p. 3
3. Revue de la littérature	p. 4
4. Pôle théorique	p. 6
4.1. Théorie	p. 6
4.2. Présentation des hypothèses	p. 7
5. Méthode	p. 9
6. Analyse et résultats	p. 11
7. Conclusion	p. 25
8. Bibliographie	p. 28
9. Résumé	p. 30

1. Introduction

La loi LEO, acceptée par le peuple vaudois le 4 septembre 2011, est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2012 pour le cycle d'orientation, ce qui implique la mise en oeuvre de nouvelles mesures de sélection. Dans ce mémoire, il s'agira principalement de s'intéresser aux changements concrets que cela implique, tant au niveau institutionnel qu'au niveau de l'enseignement. Le passage de trois à deux voies avec la suppression de la VSO, l'abolition de la participation des parents dans la décision d'orientation, la prise en compte des épreuves cantonales de référence (ECR) dans la moyenne générale d'orientation vont avoir des conséquences à la fois pour les parents, les élèves et les enseignants. L'année scolaire 2012-2013, avec l'entrée en vigueur du nouveau mode d'orientation de la LEO, est le théâtre de tous ces changements et de leurs conséquences. Mon but est donc d'observer ces changements « en train de se faire » et d'en tirer un premier bilan non exhaustif grâce aux premières impressions recueillies par interviews de cinq enseignantes travaillant au cycle d'orientation dans deux collèges différents. Leurs points de vue permettront de valider ou d'invalider mes hypothèses de départ. Dans ce travail, je commencerai donc par présenter ma problématique suivie d'une revue de la littérature et d'un point théorique. Je continuerai ensuite par la présentation de mes hypothèses ainsi que de la méthode de travail pour terminer par les résultats de mon travail de recherche et la conclusion.

2. Problématique

La réforme EVM votée par le peuple vaudois en 1996 introduisait une orientation sur un cycle de deux ans pour les élèves de 5^e et de 6^e année (aujourd'hui 7 et 8^e année) ainsi que le renforcement du partenariat entre l'école et les parents. Cette volonté se reflétait dans le processus d'orientation où les parents étaient partie prenante de la décision d'orientation. Celle-ci se basait à la fois sur les notes mais également sur le degré de maîtrise des objectifs du programme, les progrès réalisés au cours du cycle par l'élève, sa capacité à s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage et à de nouvelles matières et son attitude face aux différentes disciplines et au travail scolaire en général. Les élèves étaient dirigés dans trois voies différentes : VSB, VSG et VSO. Le 4 septembre 2011, le peuple vaudois s'est prononcé en faveur d'un changement de système scolaire en acceptant la LEO. Aujourd'hui, avec l'application de cette nouvelle loi, l'orientation se fait toujours sur un cycle de deux ans

mais se base uniquement sur les notes de 8e année (anciennement 6^e) et les ECR qui compteront pour 30 % dans la moyenne générale d'orientation. Les parents sont exclus du processus d'orientation puisque seules les notes comptent. La troisième voie, VSO, disparaît ne laissant plus que deux voies : la voie pré-gymnasiale (VP) et la voie générale à niveaux (VG). Ces changements se font donc à la fois au niveau institutionnel mais également au niveau de l'enseignement qui doit s'adapter à ces changements structurels.

Dès lors, il sera intéressant de voir sur le terrain ces changements « en train de se faire » lors de la transition entre le système EVM et l'application de la LEO et quelles en seront les conséquences pour les élèves, les parents et les enseignants. Il s'agira de recueillir le point de vue des enseignantes sur cette transition et les changements qu'elle implique. Plus précisément, au niveau institutionnel, quelles sont les principales différences entre les deux systèmes ? Quelles sont les conséquences de ces différences et quelles en sont les implications concrètes pour les enseignants, les élèves et les parents ? Quels sont les points de vue des acteurs sociaux que sont les enseignants sur ces changements ? Les enseignants rencontrent-ils des difficultés durant cette transition ? Regrettent-ils l'abandon de la collaboration avec les parents ? Sont-ils réticents dans l'application de cette nouvelle loi ? Leur semble-t-elle plus adéquate qu'EVM ? Ou partagent-ils tous le même sentiment que cette enseignante : « j'ai le sentiment qu'on ne fait plus confiance aux profs dans l'orientation. Les mêmes personnes de la HEP qui avant venaient défendre le fait que les notes n'étaient pas importantes, qu'elles n'ont aucune valeur, viennent nous dire maintenant qu'il n'y a plus que les notes qui comptent (...) » ?

3. Revue de la littérature

Dans ce travail, je me suis principalement basée sur des articles de presse, ainsi que sur les documents officiels du canton de Vaud pour exposer les enjeux de la transition entre EVM et la LEO. Ces articles de presse mettent en évidence les attentes et les craintes concernant l'introduction de la LEO. En effet, dans un article publié par « 24heures »¹ le 10 mai 2011, on parle de la « fin de la stigmatisation » grâce à la suppression de la VSO. Les résultats du

¹ « Les députés ont ouvert le chantier de la réforme scolaire » in « 24heures » publié le 10 mai 2011

travail de mémoire de Guerry et Mouquin² montrent en effet que les élèves de VSB et VSG voient les VSO plutôt comme « fauteurs de troubles » et « travaillant moins que les autres ». Le reportage de la RTS du 11 avril 2011³ met également en évidence l'effet stigmatisant de la VSO pour les jeunes de cette filière. Dans un deuxième article également publié par « 24 heures » et mis à jour le 29 septembre 2012, on parle de « Soupçon de laxisme sur la VSG nouvelle version »⁴. Il y est également question des 19 points nécessaires pour accéder à la voie pré-gymnasiale « jugés trop faibles par une partie des enseignants qui craignent une baisse des exigences par rapport à l'actuelle VSB ». La question des points nécessaires pour accéder au meilleur niveau de la voie générale est également pointé du doigt : « les profs et certains parents ont découvert avec stupéfaction qu'il suffira d'avoir 4 de moyenne dans une des disciplines – autrement dit d'avoir juste atteint les objectifs – pour accéder au meilleur niveau, le niveau 2. Quant aux niveau 1, il n'accueillera que les élèves ne dépassant pas 3,5 de moyenne – autrement dit, il sera réservé aux élèves qui n'ont pas atteints les objectifs de base ». En ce qui concerne l'implication des parents dans le processus d'orientation, dans une étude de 2002, Abbet⁵ avait montré que les parents avaient effectivement une certaine influence sur l'orientation de leurs enfants grâce au processus de négociation avec les enseignants. Cependant, elle démontrait également que les parents faiblement « qualifiés » socialement ou culturellement étaient sous-représentés dans cette étude ce qui laissait à penser que ce processus d'orientation n'arrivait pas à les inclure. L'étude de Batori⁶ montrait au contraire que les parents dont les enfants étaient orientés en VSO étaient les plus contestataires lors de l'entretien avec les enseignants. Ces deux études arrivaient à des conclusions contradictoires quant à l'implication des parents lors du processus d'orientation sous EVM, bien qu'elles mettent toutes deux en évidence le lien entre origine sociale et hiérarchie sociale qui se retrouve dans la sélection scolaire. Dans mon précédent travail de mémoire⁷, basé sur l'observation de 32 entretiens d'orientation, il ressortait que les parents intervenaient souvent même lorsque la situation n'était pas tangente. Avec la nouvelle loi

² Guerry, Marie-Claude; Mouquin, Sylvie (2005). *VSO is beautiful! : les stéréotypes sur les VSB, les VSG et les VSO par des élèves de 9ème année dans le canton de Vaud*. Lausanne: mémoire HEP. (TDP 2005 / 65)

³ www.rts.ch/video/info/journal-19h30/3064906-vd-filiere-vso-temoignages-d-eleves-en-difficulte-scolaire-qui-ne-veulent-pas-etre-marginalises.html, consulté le 15 mai 2013

⁴ « Soupçon de laxisme sur la VSG nouvelle version » in « 24 heures » mis à jour le 29 septembre 2012

⁵ Abbet Jean-Pierre (2002), *Les parents et l'orientation : orientation scolaire au cycle de transition : enquête lors de la généralisation*, Lausanne : URSP

⁶ Batori Frédéric (2004), *EVM et l'institutionnalisation du partenariat entre l'école et les parents : quelles conséquences sur l'orientation des élèves ?*, Chavannes-Lausanne : IDEHAP

⁷ Mathez Sandra (2012), *Ethnographie des interactions parents – enseignants lors du premier entretien d'orientation (PEO) en cycle de transition (CYT) (Canton de Vaud) : Mémoire universitaire*

LEO, les parents sont donc maintenant totalement écartés du processus d'orientation et ne peuvent plus du tout intervenir. Dans la brochure éditée par le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la culture (DFJC)⁸, la seule possibilité pour les parents d'exprimer leur avis est de faire recours de la décision d'orientation auprès du même DFJC. Il est également fait mention dans l'article 110, alinéa 1 de la loi d'application de la LEO⁹ que : « Le département encourage la collaboration entre l'école et les parents, qu'il considère comme des interlocuteurs privilégiés ». Mais cette collaboration passe par l'appartenance à une association de parents.

4. Pôle théorique

4.1. Théorie

Mon travail se base principalement sur l'approche de l'interactionnisme symbolique. Cette approche sociologique est relativement nouvelle en France, bien qu'elle se soit développée aux Etats-Unis dès les années 1930. Ce qui est intéressant, c'est qu'elle met l'acteur au centre de la recherche d'où la nécessité d'observer les acteurs au cœur de leurs interactions pour comprendre les phénomènes sociaux qui en découlent. Cette théorie permet donc d'appréhender les phénomènes sociaux au cœur des processus, mais également d'observer les acteurs en situation et de tenir compte du sens que les acteurs donnent à cette situation. De plus, elle prend en compte le contexte institutionnel qui va influencer la situation et le jeu des acteurs.

Ces études se basent sur les réalités quotidiennes des acteurs, qui sont, dans ce travail concernant la transition entre EVM et la LEO au cycle d'orientation, les enseignantes, les élèves et les parents d'élèves. Cette approche théorique permet également de travailler *avec* ces acteurs et non plus seulement « sur eux ». Dans son ouvrage « Ethnométhodologie et

⁸ DFJC, « Procédure d'orientation : dispositions transitoires pour la seule année 2012-2013 », disponible sur l'adresse mail : www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/LEO_Flyer_CYT6_14_sept_2012_VF.pdf, consulté le 16 janvier, 2013

⁹ Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire du 2 juillet 2012, www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/RLEO_Version_adoptee_CE.pdf, consulté le 16 janvier 2013

éducation » (1983), Coulon¹⁰ justifie le choix de la sociologie interactionniste plutôt que conventionnelle pour traiter les problèmes éducatifs en quatre points :

- « du point de vue théorique, il s'agit de démontrer les processus de l'orientation et non pas seulement les effets ;
- du point de vue méthodologique : l'observation participante permet l'accès direct aux phénomènes qu'elle veut étudier ;
- du point de vue pratique : une recherche ne nécessite pas forcément beaucoup de moyens, un chercheur (étudiant) peut suffire à une recherche ;
- du point de vue existentiel : les individus vivent dans des groupes sociaux » (p. 84)

Pour Gay (2012)¹¹, l'observation et le point de vue des acteurs sociaux, axes majeurs de l'interactionnisme symbolique, sont primordiaux car : « il est essentiel de relever les termes mêmes utilisés par les acteurs sociaux » pour comprendre le sens attribué aux événements par ces mêmes acteurs sociaux : « il s'agit bien de dégager les points de vue des acteurs sociaux sur les femmes et les hommes. Il y a un souci de ne pas induire des réponses et de partir des conceptions des acteurs sociaux ».

Bien sûr, l'interaction en elle-même n'est pas le sujet de mon mémoire, mais l'observation des acteurs en situation et la retranscription du sens qu'ils donnent à cette nouvelle situation qu'est l'application de la LEO au cycle d'orientation sont au cœur de ma recherche.

4.2. Présentation des hypothèses

Pour élaborer mes hypothèses je me suis principalement basée sur la revue de la littérature pour faire émerger les attentes et les craintes relatives aux changements impliquées par l'introduction de la LEO mais également sur la théorie de l'interactionnisme symbolique et l'ethnométhodologie. Celle-ci repose entièrement sur l'observation des acteurs en situation comme nous le verrons dans le point suivant consacré à la méthode. Ces hypothèses portent à la fois sur les changements introduits par la LEO au niveau institutionnel mais également au niveau de l'enseignement et sur la perception de ces changements par un panel du corps enseignant.

¹⁰ Coulon A. (1993). *Ethnométhodologie et éducation*, Paris : PUF

¹¹ Gay D. (2012). La culture à l'école, le modèle anthropologique du MANESCO. *Prismes*, 16, p. 2-3

Hypothèse 1

La LEO supprime la marge de manœuvre des enseignants et des parents dans la décision d'orientation finale

Au niveau institutionnel, la LEO ne prévoit plus les entretiens de 8e entre les parents et les enseignants pour décider de l'orientation de l'élève, ce qui a pour conséquence de supprimer la marge de manœuvre possible qu'avaient les parents et les enseignants pour influencer cette orientation.

Hypothèse 2

Les ECR influencent de manière conséquente la moyenne générale prise en compte pour la décision d'orientation

La LEO introduit un changement d'envergure au niveau institutionnel. Les épreuves cantonales de référence (ECR) vont compter pour 30 % dans la note finale d'orientation, alors que sous EVM ces épreuves n'avaient qu'une valeur informative. Ce changement va influencer de manière conséquente une moyenne qui se faisait auparavant sur toute l'année et qui prenait en compte l'évolution de l'élève.

Hypothèse 3

La LEO change la manière de travailler des enseignants lors du cycle d'orientation

Sous EVM, les enseignants géraient principalement leurs cours de façon individuelle, tout comme les tests. Les ECR faisaient figure de tests comparatifs et communs à tout le canton. Avec la LEO et la prise en compte des ECR à hauteur de 30 % dans la moyenne générale de l'orientation, l'importance des connaissances communes des élèves semble être devenue un critère nécessaire à leur réussite. L'enseignement devra donc être adapté à cette échéance et va obliger les enseignants à modifier leur façon de travailler afin d'atteindre les mêmes objectifs au moment des ECR.

Hypothèse 4

Selon les enseignantes¹², l'application de la LEO au cycle d'orientation nivelle par le bas les critères de sélection

Au niveau institutionnel, la limite de 19 points fixée par le département pour entrer en VP (voie pré-gymnasiale) est jugée beaucoup trop basse et va provoquer un nivellement par le bas des critères de sélection pour y accéder.

Hypothèse 5

Selon les enseignantes¹³, la LEO est moins stigmatisante qu'EVM grâce à la suppression de la VSO (voie secondaire à option) dans l'orientation

Au niveau institutionnel, l'un des buts de la LEO est de supprimer l'orientation en voie VSO jugée discriminante. Cette suppression devrait dès lors permettre un système plus souple et moins stigmatisant pour les élèves les moins scolarisés qui étaient orientés en VSO sous EVM. Cette suppression pourrait également avoir comme conséquence un nivellement par le bas après le cycle d'orientation. En effet, les élèves anciennement VSO et VSG, du moins bon au meilleur, vont dorénavant suivre des cours communs en histoire, géographie et sciences. Les enseignants devront dès lors adapter leurs cours aux élèves les plus faibles, ce qui va péjorer le niveau des cours et porter préjudice aux meilleurs élèves.

5. Méthode

Dans ce travail, j'ai mené une étude qualitative sur sept entretiens de 45 minutes à une heure concernant les changements qui interviennent suite à l'introduction de la LEO au cycle d'orientation. Cinq enseignantes, dans deux collèges vaudois différents, ont accepté de participer à mon étude. L'expérience de ces enseignantes en cycle d'orientation varie entre une année et plus de trente ans de pratique. Les deux collèges ont une population d'élèves

¹² « Soupçon de laxisme sur la VSG nouvelle version » in « 24 heures » mis à jour le 29 septembre 2012

¹³ « Les députés ont ouvert le chantier de la réforme scolaire » in « 24heures » publié le 10 mai 2011

socioculturellement très différente, l'une élevée et la deuxième assez basse. Ces entretiens ont eu lieu de décembre 2012 à février 2013. Les prises de notes ont été faites par écrit sur mon ordinateur et les entretiens n'ont pas été enregistrés pour des raisons de confort et de liberté de parole pour les enseignantes. La méthode de travail que j'ai utilisée est un projet scientifique qui découle directement de la théorie de l'interactionnisme symbolique et se nomme l'ethnométhodologie. Comme le relève Coulon (1993)¹⁴ :

« le projet scientifique de l'ethnométhodologie est d'analyser les méthodes ou, si l'on veut, les procédures, que les individus utilisent pour mener à bien les différentes opérations qu'ils accomplissent dans leur vie quotidienne. C'est l'analyse des façons de faire ordinaires que les acteurs sociaux ordinaires mobilisent afin de réaliser leurs actions ordinaires ». (p. 13)

Cette méthode exige comme le dit Payet (2005/2)¹⁵ : une « pragmatique de l'action », c'est-à-dire « qu'un rôle d'ethnographe suppose d'emprunter des rôles déjà existants, d'accepter les contraintes de contexte, d'être disponible aux opportunités qui permettront l'investigation sociologique in situ » (p. 174). C'est ce qui a guidé mon travail. En effet, ayant déjà effectué une première recherche sur les interactions entre parents et enseignants lors de l'entretien d'orientation de 6^e année sous EVM, j'ai décidé de continuer mes observations pour suivre l'évolution du cycle d'orientation avec l'entrée en vigueur de la LEO. Ces deux mémoires vont peut-être servir de point de départ pour une future thèse sur le même sujet. J'ai donc repris contact avec certaines des enseignantes avec qui j'avais déjà travaillé afin de limiter les obstacles à ma recherche. En effet, il a été plus facile pour moi de travailler dans le collège où j'étais déjà connue que dans le deuxième où seuls mes enfants ont été scolarisés. De plus, dans le deuxième collège, seules les enseignantes connaissant mes enfants ont accepté de travailler avec moi, une troisième a refusé et la quatrième ne m'a même pas répondu. Il a également fallu convaincre le directeur plusieurs fois par courriel avant d'avoir son autorisation de travail. J'ai du faire valoir le sérieux de ma recherche et montrer que mon travail se voulait le plus objectif et le plus neutre possible et surtout sans volonté de jugement.

¹⁴ Ibid

¹⁵ Payet J.-P. (1999), *Dérives éthiques dans les relations enseignants-parents. Cahiers Pédagogiques*, 5.

6. Analyse et résultats

Les résultats ci-dessous ont été obtenus à partir du point de vue des cinq enseignantes qui ont participé à cette étude.

Hypothèse 1

La LEO supprime la marge de manœuvre des enseignants et des parents dans la décision d'orientation finale
--

Avec EVM, des entretiens réguliers entre parents et enseignants durant le cycle d'orientation de deux ans étaient la règle. Le point culminant de cette collaboration était l'entretien d'orientation qui avait lieu fin janvier ou début février de la 6^e (nouvellement 8^e). Celui-ci se déroulait en présence des parents, de l'enseignant et de l'élève et permettait aux différentes parties d'essayer de se mettre d'accord sur l'orientation de l'élève notamment dans des cas tangents. Lors de cet entretien, des critères autres que les notes étaient pris en compte tels que : le degré de maîtrise des objectifs du programme, les progrès réalisés au cours du cycle, la capacité à s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage et à de nouvelles matières et leur attitude face aux différentes disciplines et au travail scolaire en général. L'orientation pouvait dès lors être négociée ce qui permettait ainsi une certaine liberté de choix à la fois pour l'enseignant mais également pour les parents. Avec la LEO, cette possibilité n'est plus offerte, car seules les notes font foi. Les conséquences de cette suppression institutionnelle vont concerner à la fois les parents, les élèves mais également les enseignants. Il s'agit donc de découvrir si cette suppression des entretiens d'orientation de 8^e est jugée pertinente par les enseignantes et si cela va entraîner, toujours d'après les enseignantes, une dégradation de la collaboration avec les parents.

La première constatation est que la suppression des entretiens de 8^e pour orienter les élèves provoque chez les enseignantes le sentiment de ne plus pouvoir évaluer l'élève dans sa globalité mais également le sentiment de la perte « d'un pouvoir » associé ici à la marge de manœuvre qui leur était permise pour orienter un élève. Il est intéressant de voir que le mot « pouvoir » revient dans les propos de deux enseignantes différentes :

*C : « on a perdu de notre **pouvoir**, c'est pas vrai, plutôt de nos sentiments de travail, sur la qualité de travail des élèves (...) c'est moins pointu que ça l'était avant. Attitude face au travail, gérer la nouveauté, l'organisation, la capacité de passer d'une branche à l'autre (...) travailler dans l'abstrait, c'était plus pointu. C'était utile pour l'orientation ».*

*M : « C'est le passage d'une extrême à l'autre presque trop de **pouvoir** et maintenant plus du tout (...) Les circonstances d'un changement dans la façon de travailler d'un élève pouvaient être prises en compte, par exemple un décès dans la famille (...) Les parents n'interviennent plus (...) Ce qui change ? Ce n'est plus l'estimation des maîtres, vous n'avez plus d'influence, sauf sur les notes ».*

K : « (...) la force qu'on avait avant c'est qu'on avait une marge de manœuvre avec les évaluations pour orienter deux élèves avec les mêmes notes de façon différente. Bon si les doyens sont assez compréhensifs par exemple pour l'élève allophone et qui vient d'arriver, il sera orienté sans notes. Une certaine souplesse de la direction mais le risque c'est que les parents s'engouffrent dans la brèche ».

La récurrence de ce terme montre à quel point le sentiment de maîtrise de l'orientation était fort chez ces enseignantes. Cette perte « de pouvoir » concerne également leur décision finale face à des parents qui contestaient l'orientation préconisée par les enseignantes :

C : « les parents avaient le choix (...) environ deux enfants par volée qui étaient tirés vers le haut par les parents et qui y sont restés. Mais on n'a jamais lâché avec les parents qui disent que leur enfant a les capacités mais qu'on ne l'a pas vu. (...) Maintenant c'est en fait responsabiliser les parents quant à la gestion du travail »

K : « moitié moitié où j'acceptais de suivre l'avis des parents. Si on est convaincu que l'élève ne tiendra pas la route, on ne changeait pas d'orientation »

Cette perte de « pouvoir » est également déplorée par les enseignantes car elle porterait préjudice aux élèves à qui on donnait une chance d'atteindre une filière plus élevée malgré des notes limites. Certaines enseignantes y voient également un basculement des responsabilités vers les parents qui deviennent, en quelque sorte, responsables du travail qui sera fourni en classe de par le fait que la seule sanction sera la note, et la note dépendrait, toujours selon une enseignante, du travail fourni à la maison :

D : « Je trouve injuste l'orientation sur les notes en comparaison avec les collègues qui ont un niveau socioculturel plus élevé. C'est pas juste car les parents sont derrière. Je vois clairement la différence entre les élèves qui travaillent avec les parents et les autres. Ce n'est pas une question d'intelligence. »

H : « C'est sûr que nos élèves ne sont pas préparés comme ceux qui ont des parents qui les suivent régulièrement. Mais ça passait pas donc j'ai arrêté d'en parler. Même si nos ECR sont toujours très mauvaises par rapport aux autres collègues. Les enfants sont peu suivis à l'école par les parents notamment ceux qui ne parlent pas bien le français. »

En conclusion, cette perte de marge de manœuvre ou, comme le disent elles-mêmes les enseignantes, cette perte « de pouvoir » face à l'orientation de leurs élèves est ressentie comme une restriction de leur jugement professionnel d'enseignante sur la globalité de l'élève, donc une remise en question de leur capacité à évaluer l'élève sur la base de leur vécu avec celui-ci.

Il faut cependant relativiser cette perte « de pouvoir » car la marge de manœuvre que les enseignantes perdent avec la suppression des appréciations sur l'élève, elles semblent pouvoir la compenser, dans une certaine mesure, au travers des notes :

C : « Dans ce collège l'échelle est commune en français et en mathématique et a été imposée par les chefs de file. L'échelle + 1 est plus équitable (échelle de 5^e = nbre de points obtenus sur le nbre de pts total x 5 + 1) que l'échelle sans le + 1 car ça descend moins vite. Moi j'adapte l'échelle pour ceux qui ont plus de peine car je

refuse de mettre des 1 et des 1.5. Certains faisaient fois 6 pour les petits tests appris. Du coup, c'est imposé (le x 5) donc on fait. On peut aussi jouer avec les points. Je mets aussi parfois un problème facile pour qu'il y ait encore quelques points. Les bons de la classe ça va mais pour les moins bons c'est une échelle qui est dure car ça descend très vite. Le but est de ne pas les décourager, grâce à un problème facile à résoudre ».

K : « Ce fois 6 c'est pas mal, car ça laisse plus de liberté. On essaie d'éviter le « ,24 » donc on rajoute ½ point s'ils sont à la limite »

Nous avons vu que les enseignantes regrettent la marge de manœuvre qui leur était offerte par EVM lors de l'entretien qu'elles avaient avec les parents et l'élève pour décider de l'orientation. Qu'en est-il des parents et de leur propre marge de manœuvre lors de l'entretien d'orientation ? Du point de vue de l'une des enseignantes, le « pouvoir » de négociation des parents était une illusion :

*L : « (...) Je n'ai pas l'impression que les parents sont écartés. **On leur avait donné une puissance qu'ils ne pouvaient pas gérer. Ils pensaient pouvoir intervenir alors que c'était pas vrai.** Des parents qui venaient demander à changer leur enfant d'orientation et les profs savaient que si l'enfant n'avait pas travaillé il y avait peu de chance de changer. Maintenant c'est les notes qui comptent et c'est clair pour les parents. »*

Pour une autre, les parents trouveraient un certain confort de ne plus prendre en compte les appréciations mais seulement les notes qui leur sembleraient plus objectives :

K : « pour eux (parents) c'est même plus facile de se baser sur les notes que sur des appréciations qui pourraient ne pas être objectives. (...) ».

Pour la plus jeune enseignante, il semble que la suppression des entretiens lui enlève une certaine pression, notamment en ce qui concerne des parents qui ne sont pas contents et qui

veulent négocier. Mais elle arrive quand même à la conclusion que ce système est à double tranchant et pourrait porter préjudice à certains élèves :

D : « je trouve que c'est mieux que les parents soient écartés de la décision d'orientation car il n'y pas de sujet de discussion : « il fait beaucoup d'efforts... », etc. Les notes sont là c'est comme ça. Ensuite ça va être plus dur car il y aura des cas où ce sera injuste car il pourrait y arriver mais avec les notes c'est pas possible. C'est à double tranchant. Pour les cas où ça pose problème c'est mieux mais avec d'autres qui pourraient s'en sortir même avec des notes insuffisantes (pour aller en VP) ça sera pas juste ».

Du côté des parents, il semble que la suppression de l'entretien d'orientation ne les trouble pas outre mesure. Les parents, d'après les enseignantes, paraîtraient pour le moment assez sereins et ne verraient pas encore les répercussions que ces changements auront sur l'orientation :

H : « les parents ne voient pas le problème. Il n'y a plus de liberté pour les maîtres de voir l'évolution. Il y a même des parents qui sont contents qu'il n'y ait que les notes. Alors que nous nous avons toujours fait ça en faveur des élèves (...) Donc c'est les maîtres qui stressent, qui sont inquiets mais pas tellement les parents »

C : « A la réunion de parents, un seul parent a posé des questions. Sinon rien. D'après moi, certains ne savent même pas que ça a changé. Je n'ai pas voulu entrer dans les détails pour éviter que les parents mettent déjà la pression en 5^e ».

Face à la suppression des entretiens de 8^e en vue de l'orientation, on peut constater qu'il reste une certaine marge de manœuvre aux enseignantes dans la façon de noter ou de préparer les tests. Cependant, la plupart déplorent à la fois le manque d'ajustement possible et la perte de l'importance de leur jugement professionnel qui leur donnait un certain pouvoir sur cette orientation. Mais qu'en est-il de leurs relations avec les parents ? Nous avons vu que pour le moment, selon les enseignantes, il n'y a pas de fortes réactions de la part des parents bien que la suppression de l'entretien d'orientation les relègue à un rôle négligeable dans le cycle

d'orientation. Les enseignantes considèrent cependant la collaboration avec les parents comme primordiale et la plupart d'entre elles espèrent qu'elle perdurera d'autant plus que ce partenariat était jusqu'ici au centre du cycle de transition.

H : « au début d'EVM, le seul mot qui comptait était : PARTENARIAT. Et maintenant c'est complètement mis de côté. EVM était trop radical au début, puis ensuite c'était plus équilibré, mais maintenant, tout cet équilibre est remis en question ».

*K : « Je regrette que nous ne voyions plus les parents. Bien sûr c'est à double tranchant mais c'était très riche. Apparemment on ne devra pas revoir les parents au mois de mai, on ne nous a rien dit. Ça dépend des collègues (...)
Les conseils (donnés aux parents lors de la rencontre en janvier) ne changent pas, on ne parle pas des notes mais ce qui est important c'est de prendre contact avec eux et parler de l'élève « ça y peut mais ça y peut pas ». (...) Si les profs se disent : « on a plus besoin de les voir ces parents », ça va grincer. On ne peut pas enseigner sans voir les parents, y'a des choses qu'on ne sait pas. Par exemple en cas de divorce. Il faut des profs très perspicaces pour prendre conscience de ce genre de chose. Il faut que la communication reste au centre. On pourrait en caricaturant dire que certains profs pourraient ne pas voir les parents. Il faut connaître le vécu de l'enfant »*

Durant cette année de transition les enseignantes questionnées disent que leur façon de travailler avec les parents n'a pas fondamentalement changé ce qui signifie que, dans les faits, elles rencontrent toujours les parents comme elles le faisaient sous EVM. Il leur semble toujours primordial de collaborer avec eux. Mais la tentation d'écarter définitivement les parents du processus d'orientation reste bien là puisque, institutionnellement, rien n'oblige les enseignants à collaborer depuis que l'entretien d'orientation de 8^e a été supprimé.

Hypothèse 2

Les ECR influencent de manière conséquente la moyenne générale prise en compte pour la décision d'orientation

Sous EVM, les notes prises en considération pour l'orientation étaient celles de la 6^e année (nouvellement 8^e), mais la progression par rapport à la 5^e (nouvellement 7^e) pouvait également être un facteur important dans la décision d'orientation. Ainsi la régression, la stabilité ou la progression sur deux ans pouvaient être des éléments déterminants lors de la décision. De plus, les ECR n'avaient alors qu'une portée indicative et comparative. Du point de vue institutionnel, la LEO introduit les ECR dans la moyenne générale à hauteur de 30 % et supprime la prise en compte de l'évolution de l'élève ainsi que de son comportement général en classe. La note des ECR en mathématique et en français va donc peser de manière considérable au sein de la moyenne générale qui déterminera l'orientation. Cela pose problème aux enseignantes qui, pour certaines, les considèrent comme un examen qui porte préjudice principalement à l'élève :

C : « Moi j'aurais mis $\frac{1}{4}$ de la moyenne car je veux pas dire que toute l'année est résumée là mais en une journée on doit montrer ce que l'on sait. Pourquoi pas alors faire un vrai examen comme avant ? Comme on n'a pas de suivi depuis la 5^e, ça aurait été bien de prendre des moyennes sur deux ans pour voir la progression de l'enfant (...) on garde $\frac{1}{4}$ aussi pour l'enseignant pour avoir une marge de manœuvre avec les parents pour dire qu'il a les points mais il faut l'aider là (donc $\frac{1}{4}$ ECR, $\frac{1}{4}$ prof et 50 % notes). »

K : « 30 % pour les ECR, ridicule, débile »

H : « les ECR c'est 30 % de la note finale, c'est comme un examen et 70% ce sont les notes de 6^e, donc c'est fini de regarder la progression, on ne peut plus en tenir compte (...) La seule chose qui sort est le stress qui est dû à ces ECR. Certains élèves veulent tellement bien faire qu'ils ratent leurs ECR. 30 % c'est énorme pour un travail de deux heures. Ça devrait compter comme un travail significatif. C'est

pas possible. C'est inadmissible. Est-ce qu'il n'y aura que 2 ou 3 élèves par classe en VSB ? Dommages collatéraux pour les parents et les profs car les profs ne peuvent pas orienter les élèves par rapport à leurs capacités, leur évolution. Donc ce sont les élèves qui vont payer les pots cassés ».

C'est un bouleversement qui interpelle les enseignantes concernant la pression qu'elle engendre pour les élèves qui doivent être performants le bon jour et au bon moment :

M : « ça donne beaucoup d'importance aux ECR. Avant ça avait une valeur indicative, qui était utilisée pour l'entretien avec les parents pour différencier l'orientation en cas de notes identiques entre plusieurs élèves. C'était utile de se comparer avec les autres élèves du canton. Maintenant il y a une pression énorme pour les élèves, les parents et les profs car si les notes sont bonnes tout le temps et qu'ils se plantent aux ECR, ça pose problème ».

Un autre problème pointé par les enseignantes est la correction des ECR. En effet, malgré des directives plus précises il semblerait que la façon de corriger les copies ne permette pas une correction qui se voudrait la plus équitable possible :

M : « Les ECR avant on les distribuait la veille ou quelques jours avant pour que les profs puissent en prendre connaissance. Maintenant c'est imposé pour les heures de test, de 9H30 à 11H30, et les profs vont les recevoir une heure avant pour les lire. Ce sont les directives cantonales. La correction est prévue en commun car de toute façon les critères sont extrêmement stricts. Avant il y avait beaucoup de communication mais maintenant il y a la volonté d'être dans le même local. Le problème de la correction : faire ça le soir ou le week-end ? ça prendra beaucoup de temps en plus des horaires normaux, ça serait mieux que les profs aient congé. »

H : « Les ECR n'ont jusqu'à maintenant pas été prise au sérieux. Pourquoi ? car il y a tellement de manières de corriger. Maintenant, c'est un peu plus rigoureux avec une grille d'évaluation (...) le seul moyen pour que les ECR soient valables : il faudrait une correction commune. »

K : « parlons d'équité.... un examen (ECR) qui part sur ces bases-là, il n'est pas équitable : la préparation n'est pas la même car chaque prof est différent (...) il faudra aussi respecter le thème qui est prévu dans les ECR, car ça n'a pas toujours été le cas. Ce sont aussi les profs de 5^e et 6^e qui préparent les ECR... donc quand on parle de bachotage.... En plus si tout le monde corrige selon ce qui est prévu, que les copies sont corrigées par des autres profs que celui qui a fait l'ECR... mais tant que c'est fait à l'interne, je n'y crois pas. Il faudrait que les corrections soient faites par dix personnes du département ».

Les mêmes réticences apparaissent en ce qui concerne la préparation de celles-ci. Dans un des collèges, le directeur refuse d'abord la permission aux enseignantes d'utiliser des anciennes ECR pour préparer les élèves alors que dans le second, une liberté totale est laissée aux enseignantes.

C : « Lui (le directeur) ne veut pas les faire bachoter ».

C : « Je pensais en photocopier un certain nombre pour les mettre à disposition des élèves, mais cela est interdit (...) peut-être une histoire d'équité entre collèges mais les années précédentes on sait que certains collèges avaient les ECR une semaine avant et les bachotaient ».

K : « au début on ne pouvait même pas faire de préparation, c'était considéré comme du bachotage (...) on ne peut plus appeler ça des ECR mais c'est un examen. Si on ne les entraîne pas, les enfants vont recevoir un paquet de pages et ils vont paniquer ».

Dans un deuxième temps, la décision s'assouplit et il est permis d'en utiliser une seule. Une des enseignantes a décidé d'utiliser une ECR différente de celle qui se trouve sur le site de la DGEO pour donner la possibilité aux élèves d'en préparer deux.

Au sein du deuxième collège, il s'avère que le directeur n'a donné aucune directive et les enseignantes sont libres d'utiliser les anciennes ECR pour la préparation de celles de cette année. Cette différence pose un sérieux problème concernant les conditions de préparation des ECR entre les deux collèges, bien que le deuxième collège ait un niveau socioculturel bien plus bas que le premier.

L'importance des ECR dans la moyenne générale ne fait donc de loin pas l'unanimité. Le flou régnant encore sur la façon dont vont être corrigées ces épreuves participe largement au sentiment négatif concernant ces ECR tout comme la pression mise sur les épaules des élèves où une partie de leur avenir se joue sur deux fois deux heures....

Hypothèse 3

La LEO change la manière de travailler des enseignants lors du cycle d'orientation

Au niveau de l'enseignement et afin que les élèves soient prêts et aient des connaissances communes au moment des ECR, les enseignantes ont dû revoir leur manière de travailler. La décision de travailler en commun et de faire des tests significatifs communs a été prise par les enseignants eux-mêmes dans un des collèges :

C : « on a changé la manière de travailler (...) la décision a été prise entre les profs. Chaque équipe de travail a pris une période (4 périodes dans l'année où différents thèmes sont abordés) pour faire des feuilles de route et des tests. Toutes les classes ont les mêmes tests donc il faut faire attention à ce que les élèves ne le sachent pas mais les profs modifient des petites choses pour que les élèves des autres classes n'utilisent pas ceux des camarades (...) on nous a dit que : « ça fait des années que vous enseignez donc on vous fait confiance car de toute façon vous n'allez pas changer votre manière de corriger ». « Moi j'ai fait deux communs et une fois moitié moitié et un que de ma sauce ».

K : « une seule directive de faire un travail de math et un en français. On a un peu changé la donne, on se partage les thèmes et on prépare les tests avec les grandes

lignes puis chacun affine de son côté. Plus ça se ressemble, et plus c'est facile de comparer, donc les parents vont venir grignoter des demis points »

Dans le second collège, la direction impose les tests communs pour que ce soit mathématiquement défendable auprès des parents.

M : « Pour éviter les recours, le directeur exige qu'on fasse trois travaux significatifs sur quatre en commun ce qui donne énormément de travail. C'est lourd pour tout le monde, y compris les élèves. Dans la correction du travail, il y aura des différences car les critères d'évaluation seront différents selon les profs notamment sur la compréhension. Il faut estimer les réponses. Pour des tests comme ça il faudrait faire les corrections ensemble »

H : « dès la 5^e les tests sont communs à toutes les classes (...) il y a une grande pression pour qu'il y ait des travaux communs mais c'est difficile de mettre en commun ces tests. On se sent dévalorisés dans son travail (...). Ça prend du temps car il faut se voir, on a le sentiment d'avoir moins de liberté dans l'enseignement. »

C : « Nous faisons des travaux aussi en 5^e pour éviter les recours. Les enseignants se sont fixés dix travaux (...) Les significatifs se font ensemble, je pense que c'est plus riche et de meilleure qualité mais ça prend beaucoup de temps. Les corrections se font même ensemble. Ça rassure aussi les enseignants car ils se sentent protégés vis-à-vis des parents. Mais il faudra aussi faire attention car les élèves commencent à comprendre le système et savent que les camarades ont les tests avant ».

Ce qui ressort des interviews ci-dessus, c'est qu'il y a effectivement plus de travaux en commun après l'introduction de la LEO au cycle d'orientation que sous EVM, notamment pour des questions relatives à la défense des notes devant les parents. Pour certaines des enseignantes, ce travail en commun se faisait déjà auparavant, mais pour d'autres, notamment les plus expérimentées, cela est vu comme une corvée et un manque de liberté dans l'enseignement. Ces travaux sont également pointés du doigt pour leur côté chronophage

autant dans leur préparation que pour leur correction commune, gage d'une égalité de traitement pour tous les élèves.

Hypothèse 4

Selon les enseignantes, l'application de la LEO au cycle d'orientation nivelle par le bas les critères de sélection

Au niveau institutionnel, c'est le département qui a fixé un seuil de 19 points pour atteindre la voie VP. Cela fait craindre aux enseignantes et à une partie de la population un nivellement par le bas des critères de sélection qui deviennent moins sévères :

K : « 19 points c'est beaucoup trop bas. D'après moi, ça va niveler le niveau. (...) Mais la volonté politique est d'amener le maximum d'élèves au gymnase. Mon mari qui est au gymnase remarque qu'il y a toujours moins de scientifiques car les niveaux de l'obligatoire baissent et pour le moment le gymnase ne s'adapte pas. (...) Le niveau d'éducation pur baisse mais pas le niveau intellectuel (...) Comme on ne durcit pas les choses, les critères vont permettre de faire aller des enfants en pré gym alors qu'ils ne devraient pas par rapport à leur niveau (...) il faudra certainement durcir les choses pour qu'il y ait moins de VP ».

C : « ça aurait été bien de mettre la barre un peu plus haut et qu'à 19 on puisse discuter. Il n'y a plus du tout de marge, c'est dommage ».

M : « Les seuils sont bas pour aller en VP. Il faut 19 points entre français, l'allemand, les maths et la science. C'est relativement peu. En VG pour le meilleur niveau il faut 4 de moyenne (français, math, allemand). Ça a été décidé par la DGEO. Le problème c'est que tous sont mélangés pour les autres branches, les plus mauvais en VSO et les meilleurs en VSG... il y a des critiques des journaux car le niveau est considéré comme trop bas. »

Il semblerait donc que les enseignantes questionnées soient unanimes en ce qui concerne la barre des 19 points qu'elles jugent trop basse. L'une d'elle souligne un nivellement par le bas qui va encore accentuer le décalage avec les exigences du gymnase. Cette analyse est intéressante quand on sait que dans le rapport de la DGEP de 2009, le taux d'échec à la fin de la première année de gymnase était en moyenne de 14,7 %¹⁶. Un article du « Matin » du 19 juin 2011¹⁷ parle même de 25 % d'échecs dans certains gymnases lausannois.

Hypothèse 5

Selon les enseignantes, la LEO est moins stigmatisante qu'EVM grâce à la suppression de la voie VSO (voie secondaire à option) dans l'orientation

Au niveau institutionnel, la LEO prévoit la suppression de l'orientation en voie secondaire à option (VSO) qui faisait polémique pour son caractère discriminant. En effet, l'« étiquette » VSO était souvent synonyme de « mauvais élèves » pour les élèves des autres filières¹⁸ qui les voient comme « (...) de la racaille », des « fouteurs de merde » ou « les plus dérangeurs » alors que ceux qui sont en VSO témoignent des étiquettes « d'idiots collée sur le front », de « pas assez intelligents », « VSO ça a aucun avenir » ou « VSO s'abstenir » quand l'une des élèves parle de la perception qu'ont les patrons de leur parcours scolaire¹⁹. Pour l'opinion publique, la VSO est souvent associée aux « mauvais élèves », aux « cancre », à une « voie de garage » ou encore à « une voie sans issues »²⁰. Grâce à la suppression de la voie VSO, la LEO se veut donc plus intégratrice et espère soustraire les élèves anciennement VSO à une stigmatisation souvent lourde de conséquences pour leur avenir, les patrons préférant en effet recruter des apprentis n'appartenant si possible pas à cette filière. Les enseignantes interrogées sont, par contre, quasi unanimes pour regretter la suppression de la voie VSO qui offrait aux élèves ayant le plus de difficulté un cadre adapté.

¹⁶ www.rts.ch/video/info/journal-19h30/3064906-vd-filiere-vso-temoignages-d-eleves-en-difficulte-scolaire-qui-ne-veulent-pas-etre-marginalises.html, consulté le 13 mai 2013
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/postobligatoire/fichiers_pdf/Rapport_annuel_2009.pdf, p. 41, consulté le 20 mai 2013

¹⁷ http://icp.ge.ch/dip/revue-de-presse/IMG/pdf/lmd_2011.06.19_boom_des_echecs_dans_certains_gymnases_vaudois.pdf, consulté le 20 mai 2013

¹⁸ Guerry, Marie-Claude; Mouquin, Sylvie (2005). *VSO is beautiful! : les stéréotypes sur les VSB, les VSG et les VSO par des élèves de 9ème année dans le canton de Vaud*, p. 32

¹⁹ www.rts.ch/video/info/journal-19h30/3064906-vd-filiere-vso-temoignages-d-eleves-en-difficulte-scolaire-qui-ne-veulent-pas-etre-marginalises.html, consulté le 13 mai 2013

²⁰ Ibid

C : « Je pense que ceux qui seront le plus pénalisés c'est les VSO qui n'avaient qu'un enseignant et un programme adapté »

K : « Chez nous les profs VSO ils sont complètement démotivés car avant ils avaient leur classe. Maintenant il n'y aura plus d'ambiance de classe alors que c'est eux (les VSO) qui en ont besoin. Il faudra voir comment les profs travaillent ensemble (...) On leur demande de faire un autre métier sans les former. La relation à l'élève va énormément changer »

H : « la suppression de la VSO ? d'un côté c'est bien, l'hétérogénéité c'est bien. Mais il y a la perte de la notion de classe, à cause des niveaux »

Au niveau de l'enseignement, un nivellement par le bas est craint à cause de la suppression de la voie VSO dans l'orientation ce qui a pour conséquence de réunir tous les élèves de VG (voie générale) sans distinction de niveau pour les cours de sciences, géographie et histoire. Les avis des enseignantes sont partagés sur ce sujet :

H : « Le niveau va baisser en histoire géo, à cause des mauvaises notes de certains, il y aura moins d'exigences »

C : « le fait de mettre ensemble les élèves ne va pas péjorer le niveau en histoire, géo et sciences. J'ai déjà eu cette expérience avec un mélange et ça n'a pas changé quoi que ce soit. Une autre prof a essayé de faire le même programme en VSB et en VSO et il n'y a pas eu de différences significatives ».

Seule une étude ultérieure sur le sujet pourra confirmer l'un des deux avis.

Mais ce qui revient le plus souvent dans les entretiens, ce sont les problèmes que pose la nouvelle méthode de français du PER²¹ qui est appliquée en même temps que l'introduction de la LEO et des ECR comme instrument d'orientation. Elle est jugée discriminante par toutes les enseignantes questionnées. En effet, la nouvelle méthode de français met l'accent sur la

²¹ Plan d'étude romand

compréhension et la production au détriment des travaux de structuration (vocabulaire, grammaire, verbes) ce qui serait discriminatoire car elle défavoriserait notamment les élèves allophones et plus généralement les enfants ayant des difficultés orthographiques.

H : « Maintenant il faut tenir compte de l'orthographe dans les travaux d'expression. Pour moi, c'est totalement inadéquat, car il y a des enfants qui par exemple sont dyslexiques, qui sont de langue maternelle étrangère mais qui comprennent très bien les textes. Pour moi ce sont des critères d'évaluation différents. Ça va bloquer les enfants dans leur imagination. C'est le PER qui demande ça et la LEO et les ECR vont se baser sur le PER. »

D : « maintenant les travaux de structuration (grammaire, verbes, vocabulaire) se font dans des petits tests qui forment à la fin une seule note significative. Dans les autres significatifs, on teste plutôt la compréhension et/ou la production. « Le problème, c'est que certains ont de la peine et ça les pèjore dès la 5^e (...). Mais il y a toute la 5^e pour les préparer car ce sont les notes de 6^e qui comptent. Ça va creuser les écarts entre les élèves très rapidement et ça permet pas forcément aux élèves faibles de s'améliorer car ce qui compte le plus c'est la compétence qui est la plus difficile à atteindre... il y a aussi du positif mais les écarts seront assez vite déterminants car il n'y a pas beaucoup de possibilités pour l'élève de se rattraper. »

Selon les enseignantes, la suppression de la VSO est dommageable pour les élèves qui avaient besoin d'un cadre spécifique tel qu'une classe avec un enseignant unique. Mais ce qui préoccupe encore plus les enseignantes c'est l'introduction de la nouvelle méthode de français qui discriminerait les élèves ayant des difficultés orthographiques ainsi que les allophones.

7. Conclusion

Grâce à l'interactionnisme symbolique, j'ai pu mettre en évidence le point de vue des acteurs, ici des enseignantes de deux collègues différents, sur les changements institutionnels suite à l'application de la LEO au cycle de transition. Les résultats obtenus grâce aux interviews

recueillies auprès de cinq enseignantes montrent déjà certaines tendances et recoupements. Premièrement, la suppression des entretiens d'orientation avec les parents et leur éviction du processus d'orientation ne semblerait pas faire réagir les parents outre mesure et certains trouveraient même, selon les enseignantes, un certain confort dans la stricte prise en compte des notes. Il serait intéressant, dans une étude ultérieure, d'avoir leur point de vue après cette première volée sous le régime de la LEO. Les enseignantes quant à elles regrettent la suppression de ces entretiens d'orientation avec les parents qu'elles associent à une perte de « pouvoir ». Ce terme souvent volontairement occulté, car connoté négativement dans les relations entre parents enseignants et élèves, apparaît dans deux entretiens différents ce qui montre à quel point celui-ci est un enjeu qui mériterait un approfondissement dans une étude ultérieure notamment en ce qui concerne les notes. En effet, les parents vont-ils contester les notes, pouvoir qui, nous l'avons vu, est aux mains des enseignantes et ainsi contourner leur éviction du processus d'orientation ? Deuxièmement, la prise en compte des notes des ECR à hauteur de 30 % dans la moyenne de l'orientation est également unanimement décriée. Les reproches faits aux ECR sont notamment leur préparation différenciée, le mode de correction ainsi que leur fonction « d'examen » qui met une pression importante sur les épaules des élèves. De ces changements découle un troisième résultat qui montre que les enseignantes sont appelées à changer leur méthode de travail et à faire des travaux communs à toutes les classes pour s'assurer que les élèves soient préparés aux ECR de façon la plus identique possible. Cela ne convient pas à toutes les enseignantes, plus spécifiquement aux plus anciennes dans le métier qui reprochent à ces travaux leur caractère chronophage et contraignant. Les résultats de la quatrième hypothèse montrent que le seuil des 19 points pour atteindre la VP est jugé trop bas par les enseignantes questionnées et que cela va provoquer un nivellement par le bas des critères de sélection. Pour terminer, les résultats de la dernière hypothèse montrent que la suppression de la VSO ne constitue pas en soi un progrès du point de vue de l'enseignement car les plus faibles ne disposeront plus d'un cadre spécifique qui consistait notamment à n'avoir qu'un seul enseignant. Nous voyons ici que les enseignantes répondent au niveau de l'enseignement et non sur celui de la stigmatisation qui, nous l'avons vu, était très forte pour les élèves de cette filière. La LEO va-t-elle réellement intégrer ces élèves et leur permettre une scolarisation sereine sans un encadrement spécifique ? La stigmatisation va-t-elle réellement disparaître ou va-t-elle se déplacer au sein du groupe classe, voire dans les deux niveaux de la VG ? Ces questions pourraient également faire

l'objet d'une étude plus approfondie dans un prochain travail de recherche afin d'analyser sur un plus long terme les effets de la LEO.

Pour terminer, j'aimerais encore souligner la principale limite de ce travail constitué de sept entretiens seulement. Il ne permet en effet pas des résultats significatifs mais cela n'était pas son premier but. En effet, cette recherche exploratoire visait essentiellement à saisir le changement « en train de se faire » du point de vue des acteurs qui sont ici des enseignantes. J'aimerais également aborder la question de la réflexivité dans ce travail. Le fait que j'ai vécu le processus d'orientation EVM avec mes deux enfants transparaît certainement de manière inconsciente dans ma manière d'aborder ce travail qui décrit et par-là construit une certaine réalité sociale du cycle d'orientation. C'est ce vécu qui me fait également penser que les grands perdants de cette réforme pourraient être les parents, notamment les plus défavorisés socialement. Sans obligation de participer à des entretiens, ceux-ci risquent de ne plus du tout participer à la vie scolaire de leur enfant non pas par désintérêt mais pour des raisons de culture et de sentiment « d'incompétence ». La suppression de la VSO me paraît également, en tant que parent, une bonne chose pour les élèves de cette filière. Mais suite aux entretiens, la nouvelle formule laisse planer des doutes quant à l'encadrement des élèves ayant des difficultés scolaires. Entre les espoirs d'une amélioration de la scolarité voulu par le politique et accepté par le peuple et la réalité du terrain, les applications de la LEO ainsi que l'introduction du nouveau programme de français pourraient donc avoir des conséquences inattendues qu'il serait passionnant de continuer à suivre.

8. Bibliographie

Abbet J.-P. (2002). *Les parents et l'orientation : orientation scolaire au cycle de transition : enquête lors de la généralisation*, Lausanne : URSP

Batori F. (2004). *EVM et l'institutionnalisation du partenariat entre l'école et les parents : quelles conséquences sur l'orientation des élèves ?*, Chavannes-Lausanne : IDEHAP

Coulon A. (1993). *Ethnométhodologie et éducation*, Paris : PUF

Gay D. (2012). La culture à l'école, le modèle anthropologique du MANESCO. *Prismes*, 16, p. 1-20

Guerry, M.-C ; Mouquin, S. (2005). *VSO is beautiful! : les stéréotypes sur les VSB, les VSG et les VSO par des élèves de 9ème année dans le canton de Vaud*. Lausanne: mémoire HEP. (TDP 2005 / 65)

Mathez Sandra, Mémoire universitaire (2012), *Ethnographie des interactions parents – enseignants lors du premier entretien d'orientation (PEO) en cycle de transition (CYT) (Canton de Vaud)*

Payet J.-P. (1999), Dérives éthiques dans les relations enseignants-parents. *Cahiers Pédagogiques*, 5.

Payet, J.-P. (2005/2), Moralisme et expertise : la double tentation de l'ethnographie. *Education et sociétés*. No. 16, p. 167-175

Sites internet

www.24heures.ch/vaud-regions/Les-deputes-ont-ouvert-le-chantier-de-la-reforme-scolaire/story/10374994?comments=1, Article du « 24 heures » du 10 mai 2011, consulté le 29 novembre 2012

www.24heures.ch/vaud-regions/Soupcon-de-laxisme-sur-la-VSG-nouvelle-version/story/26519609, Article du « 24 heures » mis à jour le 20 septembre 2012, consulté le 29 novembre 2012

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/LEO_Flyer_CYT6_14_sept_2012_VF.pdf, DFJC, « Procédure d'orientation : dispositions transitoires pour la seule année 2012-2013 », disponible sur l'adresse mail consulté le 16 janvier, 2013

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/RLEO_Version_adoptee_CE.pdf, Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire du 2 juillet 2012 consulté le 16 janvier 2013

www.rts.ch/video/info/journal-19h30/3064906-vd-filiere-vso-temoignages-d-eleves-en-difficulte-scolaire-qui-ne-veulent-pas-etre-marginalises.html, Reportage infos RTS sur la stigmatisation de la VSO du 11 avril 2011, consulté le 15 mai 2013

[www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/postobligatoire/fichiers_pdf/Rapport annuel 2009.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/postobligatoire/fichiers_pdf/Rapport_annuel_2009.pdf), rapport annuel 2009 de la DGEP, consulté le 20 mai 2013

http://icp.ge.ch/dip/revue-de-presse/IMG/pdf/lmd_2011.06.19_boom_des_echecs_dans_certains_gymnases_vaudois.pdf, Article « Le Matin » du 19 juin 2011, du consulté le 20 mai 2013

Annexe 1

Questions de départ posées aux enseignantes

1. Avec l'application de la LEO, quels sont les changements les plus significatifs que vous avez observés dans les cours que vous donnez ?
2. Que pensez-vous de l'introduction des ECR dans la moyenne de l'orientation ?
3. Les ECR ont lieu en mai. Comment vont-elles se dérouler ? Comment allez-vous les préparer ?
4. Avez-vous reçu des consignes précises de la direction concernant les ECR ?
5. Que pensez-vous de la suppression de l'entretien d'orientation de 6^e (nouvellement 8^e) et de la seule prise en compte des notes ?
6. Que pensent les parents des changements qui ont lieu ? Ont-ils montré leur désaccord de ne plus participer à l'orientation ?
7. Les voyez-vous toujours pour un entretien ?
8. Avez-vous l'intention de continuer à voir les parents ?
9. Avec la LEO, la VG aura des cours communs à tous les élèves. Qu'en pensez-vous ?
10. Que pensez-vous de la suppression de la VSO ?
11. Ce système est-il, d'après vous, plus « équitable » qu'EVM ?

Transition EMV – LEO : les changements institutionnels au cycle d’orientation du point de vue des enseignantes

A la rentrée scolaire 2012, le nouveau cycle d’orientation de la LEO est entré en vigueur dans le canton de Vaud suite à son acceptation par le peuple en septembre 2011. De nombreux changements institutionnels vont provoquer des bouleversements importants pour les parents, les enseignants et les élèves. Tout d’abord, l’entretien d’orientation de 8^e entre les parents, l’enseignant et l’élève pour décider de l’orientation de l’élève a été supprimé. La marge de manœuvre des enseignants et des parents pour orienter l’élève va donc disparaître. Ensuite, les ECR (épreuves cantonales de références), qui jusqu’alors n’avaient qu’une valeur comparative, seront désormais incluses dans la moyenne générale de l’orientation à hauteur de 30 %. Cela va donc influencer de manière conséquente la moyenne générale prise en compte pour la décision d’orientation mais également changer la manière de travailler des enseignantes. De plus, la barre des 19 points à atteindre pour accéder à la VP (voie pré-gymnasiale) fait craindre un nivellement par le bas des critères de sélection. Finalement, le passage des trois voies d’orientation qu’étaient VSB, VSG et VSO à un système à deux voies avec la suppression de la voie VSO devrait signifier la fin de la stigmatisation pour les élèves qui y étaient orientés. Tous ces changements institutionnels vont avoir des conséquences sur les acteurs sociaux que sont les enseignantes, les parents et les élèves et ce sont donc ces changements et leurs conséquences qui sont au centre de ce travail. En effet, cette recherche exploratoire, qui se déroule au cœur de la transition du système d’orientation entre EVM et la LEO, a pour but de recueillir le point de vue des enseignantes du cycle de d’orientation sur les changements institutionnels induits par l’application de la LEO afin d’en saisir ses enjeux futurs mais également de faire émerger de nouvelles pistes de recherche pour approfondir certaines problématiques qui y sont liées.

Transition EVM-LEO - cycle d’orientation – changements institutionnels – entretiens d’orientation de 8^e – ECR – suppression de la VSO